Vol. XXXIII — Saint-Boniface, Manitoba, 20 Juillet 1904. — No. 36

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.00

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 31, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LA GUERRE

Les Japonais font vigoureusement le siége de Port-Arthur. La flotte russe est d'un grand secours pour la forteresse, elle a fait plusieurs sorties fructueuses. Les Japonais, d'après les dépêches, ont perdu des milliers d'hommes déjà Mais comme la vie ne compte pas pour eux, ils continuent leurs efforts sans s'occuperdes conséquences. Evidemment ils ont résolu de s'emparer de Port-Arthur, coûte que coûte, s'ils le peuvent.

A l'autre bout de la péninsule les armées russe et japonaise se livrent des combats meurtriers et de tous les jours. Les Japonais cherchent à atteindre Liao-Yang. Ils n'ont pas réussi dans leur mouvement de flanc pour couper la retraite du général Kouropatkine vers Moukden.

Les Japonais ont occupé Kai-Chou, ce qui obligera probablement les Russes à abandonner Niu-Chang, le port le plus important du golfe de Petchili.

Les Russes persévèrent dans la tactique qu'ils ont jusqu'ici suivie ; disputer le terrain pouce par pouce sans s'exposer à des pertes trop lourdes, puis atteindre l'ennemi dans une position qu'ils auront choisie eux-mêmes.

Jusqu'ici Liao-Yang semble être le champ de bataille sur lequel le général Kouropatkine a jeté ses regards pour une bataille rangée.

Si Port-Arthur est en état de se défendre quelques mois, la position des Japonais deviendra périlleuse, au cas surtout où la flotte de la Baltique attiendrait les mers asiatiques.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la treizième séance régulière du 22ième Conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 11 juillet 1904.

Le conseil ne procède pas à la dépêche des affaires, mais ajourne la séance à demain le 12 de juillet courant au lieu et à l'heure ordinaire.

Et le 12 juillet, la séance est continuée les mêmes membres du conseil étant présents

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé, après quoi lecture est faite des différentes communications.

Le cons. Pelletier présente le onzième rapport des Travaux Publics en ces termes :

Votre comité a l'honneur de faire les suggestions et recommandations suivantes :

"1o. Vû la rareté des chevaux et les difficultés de s'en procurer pour faire les charroyages et autres travaux nécessaires de la Ville, et vû aussi la suggestion de l'ingénieur de la Ville, le comité croit qu'il est désirable de se procurer une paire de bons chevaux, et qu'en conséquence, une somme suffisante soit mise à la disposition du comité pour cet achat.

2o. M. Henry New de Hamilton, Ont., s'étant présenté devant le comité pour exposer qu'il avait l'intention d'établir à Saint-Boniface, une manufacture de tuyaux en grès et d'installer un matériel et des bâtisses d'une valeur d'au moins $60.000,00 sur une partie du lot G, Plan 483 et ayant demandé certains priviléges et concessions de la part de la Ville savoir une exemption de taxe sur leur propriété réelle personnelle pour un terme de ving années, le comité après avoir attentivement considéré cette demande en est venu à la conclusion de suggérer au conseil d'accorder à M. New une exemption de taxe pour le terme de vingt années sur ses bâtisses et son outillage, mais de taxer le terrain occupé par lui pour les fins de sa manufacture à raison de $200.00 par acre pour les premières dix années, et $400.00 par acre pour les dix autres années, et de n'engager la Ville en rien pour ce qui regarde les autres choses demandées par le pétitionnaire, le Comité étant d'opinion dans tous les cas que l'eau ne devrait pas être fournie gratuitement à la manufacture, mais sur un prix établi de tant par mille gallons.

3o. M. le Maire ayant communiqué au Comité un certain document accompagné d'un plan, l'examen de ce document qui est un acte de cession de terrain par les autorités de l'Eglise Catholique à Sa Majesté la Reine pour les fins de la construction de la branche de Pembina du Canadian Pacific Railway passé le 8 juillet 1877 a révélé que cette cession de terrain a été faite à certaines conditions, entre autres, qu'une gare ou station du dit chemin de fer serait établie et maintenue à Saint-Boniface. La compagnie se conforma dans le temps à la condition ci-haut mentionnée et construisit une gare qui fut incendiée il y a un certain nombre d'années mais ne fut jamais reconstruite. Il y a une couple d'années, le Conseil fit une demande officielle à la compagnie pour la reconstruction de cette gare et reçut la réponse qu'il n'y avait pas d'argent d'affecté à cette fin. Sous les circonstances, le Comité croit bon de suggérer de s'adresser à Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface pour le prier de presser la compagnie de remplir ses engagements tels que définis dans le documents susdit.

4o. M. Raphael Cazes ayant demandé une licence pour raccordements d'égoûts, il est suggéré d'accorder cette demande aux conditions ordinaires.

5o. La Municipalité de Saint-Vital demande à la Ville de faire approfondir le fossé longeant le chemin Dawson depuis la ligne sud de la Ville jusqu'au chemin de fer C. N. R. Le comité suggère qu'un examen des lieux soit fait par le surintendant des travaux qui devra faire rapport le plus tôt possible. Ce rapport est adopté.

Ce cons Pierre Couture présente le quinzième rapport du Comité d'Eau et Eclairage en ces termes :

"Votre comité a l'honneur de recommander que les comptes suivants soient acceptés et payés : The Standard Plumbing Co., $116 02 ; M. Lamontagne, $6.00, L. Lauredeau, $60.45, Winnipeg Electric St Ry. Co., $167.04 ; Allaire et Bleau, $181.77 ; Rôle de Paie No 30, $215.74, Allaire et Bleau, $2480 62. Ce rapport est adopté.

Le cons. Pierre Couture présente le troisième rapport du comité de Police et Feu en ces termes :

"Votre Comité recommande que les comptes suivants soient acceptés et payés :

The Collin Co. Ltd., $3.15 ; Allaire et Bleau, $3 08 ; Manitoba Stencil & Stamp Works, $24.35, O. Couture et Co., $1.20 ; Rôle de Paie No 28, $31.45.

Il recommande aussi que le salaire des constables Lambert et Rémillard soit augmenté de cinq piastres par mois." Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons Gauvin, secondé [redacted]etcalfe, que les comptes suivants soient acceptés et payés : The Wilson Stationery Co., $1.85, Richardson et Bishop, $4.00, F. Menu $4.00. Agrée.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons Marcoux que la réquisition de l'ingénieur pour effets de bureau soit accordée. Agréé.

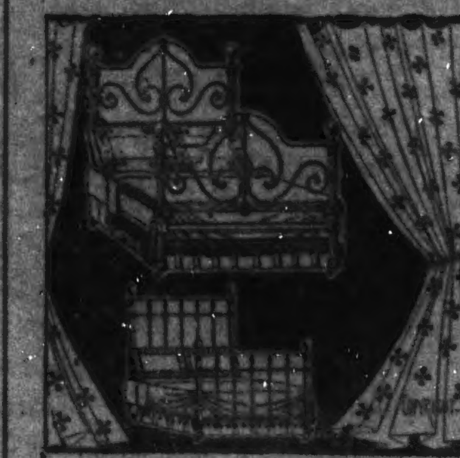
Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Metcalfe, que le règlement No. 272 pour établir une nouvelle division de la ville en quartiers soit maintenant introduit et lu une première fois. Agréé.

Les règles du conseil sont suspendues et le dit règlement est lu une seconde fois, passé en comité général, lu une troisième fois et passé sous son titre.

Proposé par le cons Pelletier secondé par le cons. Marcoux, que les règlements Nos 236 à 270 inclusivement étant des règlements pourvoyant au prélèvement par taxe spéciale du coût des divers travaux d'amélioration locale, nivellement de rues et trottoirs soient maintenant introduits et lus une première fois. Agréé.

Les règles du conseil sont suspendues et ces divers règlements subissent leur seconde lecture, sont adoptés en comité général, lus une troisième fois, et passés sous leurs titres respectifs.

Proposé par le cons Pelletier, secondé par le cons. Metcalfe, que le règlement No 276 concernant les bâtisses dans la Ville de Saint-Boniface soit maintenant introduit et lu une première fois. Agréé.



Le Manitoba.

Mercredi 20 Juillet 1904

A L'EXPOSITION

L'Exposition s'ouvrira le 25 du courant.

Nous encourageons fortement toute notre population française à visiter cette exposition. Le marchand, l'industriel, le cultivateur y trouveront chacun des suggestions précieuses. Il n'y a pas de métier qui ne puisse être amélioré. Et c'est en voyant ce qu'il y a de mieux dans chaque ligne qu'on peut arriver au progrès.

L'industrie, le commerce et l'agriculture se présenteront à l'Exposition dans toute leur force et leur richesse.

C'est dire de suite que l'observateur attentif pourra retirer de précieux enseignements de ses visites sur les Terrains.

L'art aura aussi ses petites chapelles. Il est bien jeune, l'art, dans notre pays. Mais il est appelé à grandir et à se perfectionner. L'examen d'une bonne galerie de peinture, d'une salle d'ouvrage en broderie, d'un salon de musique ne saurait manquer d'intéresser vivement tous ceux qui apprécient le beau et qui comprennent son rôle essentiel dans le raffinement d'une société.

L'exposition sera le pacifique triomphe du travail, de l'intelligence et du savoir. Il est bon que chaque citoyen connaisse exactement ce dont est capable son pays dans toutes les branches de l'activité humaine.

LA FERMETURE DU BROADWAY

La fermeture de l'avenue Broadway suscite une forte et légitime opposition.

Le Canadian Northern avait d'abord espéré qu'on lui accorderait gratuitement le gros lot dans le bazar sans que le public protestât. Mais le public s'est enfin rendu compte de la situation : la fermeture du Broadway, si elle est votée par le conseil de Ville de Winnipeg, sera une violation de la volonté populaire nettement exprimée. Le remarquable *interview* de M. Champion, dans le *Free Press* du 13 juillet, paraît avoir réveillé l'inexplicable apathie des citoyens de Winnipeg sur cette grave question.

Jeudi soir, le Conseil de ville de Winnipeg, délibérant sur le sujet, s'est vu entouré de députations nombreuses et d'individualités marquantes, toutes réclamant avec force qu'on ne permît point au C. N. R. de séparer les deux villes par une barrière de fer. Parmi ceux qui ont ainsi parlé devant le maire et les échevins de Winnipeg, nous nommons M. H. T. Champion, H. M. Howell, M. Ewart, M. W. F. Alloway, tous des hommes d'affaires de premier ordre. La ville de Saint-Boniface était représentée par ses Avocats MM. Andrews et Bernier ; le maire Turenne et M. le Greffier Bertrand assistaient aussi à la séance.

Tous ont demandé un viaduc, au-dessous duquel le C. N. R. pourrait avoir entière liberté.

C'est à cette suggestion qu'on devrait s'arrêter. En l'occasion, c'est la seule solution satisfaisante pour toutes les parties intéressées. Dans ces questions il ne faut pas songer seulement aux compagnies de chemins de fer ; il faut aussi avoir certains égards, disons le mot, certaines justices, pour le public.

On nous dit qu'un viaduc de de la rue Main au Pont est une impossibilité. A qui fera-t-on croire cette farce ? Il y a d'autres villes que Winnipeg ; et on peut y voir des travaux analogues au viaduc proposé.

Il est possible que ces travaux soient coûteux ; mais dans ces questions, le coût de construction ne devrait entrer que légèrement en ligne de compte. Il y a trop d'intérêts en jeu pour que les compagnies de chemins de fer et les corporations municipales lésinent sur une question de quelques milliers de dollars de plus ou moins.

Encore une fois, si on ferme le Broadway, dans dix ans, dans cinq ans d'ici on regrettera d'avoir cédé aux exigences du C. N. R.

UN DERNIER MOT

Notre confrère français de Winnipeg publiait vendredi dernier un article où il analysait et discutait longuement nos remarques du 6 juillet, touchant l'opportunité d'un groupement immédiat des forces françaises de l'Ouest.

Notre confrère admet avec nous qu'une honnête divergence d'opinions sur les questions purement politiques n'est pas un obstacle à l'union des volontés et des cœurs sur le terrain national et religieux. Voici donc un point de réglé sans difficulté.

Cet article contient aussi une catégorique profession de respect à l'égard de la constitution du pays. C'est fort beau, assurément. Et nous espérons que la logique des actes fera dorénavant honneur à la clarté des mots. Ainsi, c'est chose entendue, à l'avenir nous serons du même avis sur l'intangibilité de notre grande charte. Ensemble, nous combattrons ceux qui par des lois *ultra vires* ou par une fausse interprétation des textes, violent la constitution.

Nous ne parlons pas du passé : ce qui est fait est fait : nous enregistrons ici tout simplement un engagement pour l'avenir.

Nous sommes d'accord avec notre confrère sur plusieurs points; il en est d'autres au sujet desquels nous demandons à faire brièvement et en toute franchise, quelques réserves. Nous avons lu avec soin tout ce que l'on nous dit à propos de l'intervention de l'autorité religieuse dans les affaires publiques; nous avons mis à la tâche toute la bonne volonté possible. Nous souhaitions tant trouver l'accord sur ce primordial sujet ! Or voici qui synthétise à peu près les observations par lesquelles on répond aux nôtres :

"S'il faut dire toute notre pensée, ce n'est point tant dans la soumission et le respect des libéraux à l'Eglise que gît la difficulté d'une entente cordiale et harmonieuse, mais bien plutôt dans la tendance fâcheuse, trop souvent manifeste d'étendre audelà des limites saines et raisonnables l'obligation de cette obéissance."..........................

"C'est une déplorable tendance que celle qui porte les hommes à vouloir étendre sans cesse les limites de la puissance qui leur revient légitimement."

Sous une phraséologie prudente, il y a là un reproche d'abus de pouvoir porté contre nos chefs spirituels.

Nous ne pouvons admettre le bien-fondé de ce reproche. Au contraire, nos chefs spirituels ont toujours poussé la tolérance et le respect des vues d'autrui aussi loin qu'ils ont pu le faire sans manquer à leur devoir de pasteurs d'âmes. Le passage de l'encyclique *Affari Vos* cité par notre confrère n'a pas été écrit dans l'intention de justifier ce qui s'est dit contre le clergé antérieurement ou ultérieurement à la publication de cette encyclique. Ce passage isolé de la lettre papale n'est qu'un conseil de raisonnable déférence aux idées d'autrui en l'absence d'une direction précise donnée par l'autorité religieuse dans un cas particulier. Survient-il une question politico religieuse où l'Eglise juge nécessaire de parler aux fidèles, voici la ligne de conduite que trace aux catholiques l'encyclique *Sapientiae Christianae* :

"De même que, dans l'exercice de leur pouvoir épiscopal, les évêques doivent être unis au Siège Apostolique, de même les membres du clergé et les laïques doivent vivre et agir parfaitement unis avec leurs évêques. Quelqu'un de ceux-ci prêterait-il à la critique, ou dans sa conduite, ou par les idées qu'il soutient, il n'appartient à aucun particulier de s'arroger à son égard l'office de juge, confié par Notre Seigneur Jésus Christ au seul pasteur qu'il a proposé aux agneaux et aux brebis. (Encl. *Sapientiae Christianae* (Léon XIII)

C'est aussi le grand Léon XIII qui, en 1888, forcé de donner une leçon d'humilité et de sagesse à certains journalistes catholiques, écrivait à Mgr Meignan archevêque de Tours, les paroles suivantes :

"Cette obéissance (*des fidèles aux évêques*) ne doit point se renfermer dans les limites des matières qui touchent la foi : son domaine est beaucoup plus vaste ; il s'étend à toutes les choses qu'embrasse le pouvoir épiscopal."

Et qui osera dire, par exemple, que la question de l'éducation des enfants n'est pas du domaine qu'embrasse le pouvoir épiscopal !

Or c'est sur cette question que nous nous sommes surtout divisés. Les uns ont suivi les évêques ; les autres les ont reniés.

Là où nous trouvons que notre confrère fait fausse route c'est quand, à l'aide d'une citation spécieuse, il prétend attribuer aux fidèles liberté d'opinion sur la manière dont il convient aux catholiques de protéger les droits et les doctrines de l'Eglise.

L'Eglise réclame avec raison de choisir elle-même ses armes et ses moyens de défense. Nous, catholiques, nous devons être ses soldats, et non pas ses tacticiens.

Nous sommes heureux d'avoir eu cet échange de vues avec nos adversaires politiques. Tôt ou tard, il pourra en sortir du bien si les uns comme les autres désirent sincèrement la paix.

Parker et Bryan

M. Bryan vient de déclarer qu'en dépit de son opposition à la candidature du juge Parker il s'incline devant le fait accompli.

Il votera pour M. Parker et et lui prêtera son appui. M. Bryan fait cependant des réserves très nettes au sujet des idées politiques de M. Parker sur la question monétaire et la finance en général.

Les Démocrates se réjouissent de l'adhésion de M. Bryan ; il est certain qu'une lutte intestine entre M. Bryan et M. Parker eut affaibli les chances de ce dernier de devenir président des Etats-Unis.

Une Charite Opportune

Nous attirons la bienveillante attention de nos lecteurs sur le pavillon des dames patronesses de l'Hôpital de Saint-Boniface à l'Exposition. Ces dames, on le sait, tiendront table ouverte où l'on servira des diners et où l'on vendra des rafraîchissements. L'an dernier, les recettes ont été bonnes. Elles devraient être meilleures encore cet été.

Les dames patronesses font une œuvre de charité dont l'organisation est longue et fort méritoire ; elles ont donc droit à l'encouragement de toute notre population française. Et puis, c'est plaisir de fréquenter un pavillon comme celui de l'Hôpital, où la grâce et l'amabilité vous accueillent.

Une Importante Compagnie

C'est une compagnie nouvellement incorporée, avec capital autorisé de $5000.000 ; son objet est de fournir la lumière et la force électrique à la ville de Winnipeg et aux environs. Les usines de cette compagnie seront actionnées par un pouvoir d'eau situé à Silver Falls sur la rivière Winnipeg. On pourra fournir le pouvoir et la lumière à un taux de moitié moins cher que celui d'aujourd'hui. C'est très appréciable n'est-ce pas ?

La nouvelle corporation s'appelle The Manitoba Water Power Electrical Co. Ses officiers sont: L'hon. Hugh John Macdonald, K. C., Président ; sir Daniel McMillan, vice-président ; l'hon. R. P. Roblin, secrétaire-trésorier, autres directeurs : MM. John MacKenzie et Dr. J. A. Macdonell, de Winnipeg, et W. Peyton Mason, de Minneapolis.

La Fête Nationale Francaise a Saint-Boniface

Samedi soir à 8 heures dans la salle de la Société Française "la Gauloise", les Français se réunissaient avec plusieurs amis pour célébrer joyeusement ensemble leur fête nationale. Après un excellent banquet remarquablement organisé par M. Charles Caze et pendant lequel règnérent le plus grand entrain et la plus grande cordialité, le président de la Gauloise, M. de la Giclais, porta un toast à la France, la vieille mère-patrie. Grâce au concours artistique de nombre de personnes présentes, la soirée se prolongea jusqu'à une heure du matin au milieu des chants et poésies rappelant le sol natal.

On but avec enthousiasme, et royalement, à la santé de ceux qui n'avaient pu prendre part à cette joyeuse réunion de famille et il fallut pour se séparer que Messieurs Emile Jean et Malfilâtre sonnent la retraite comme au bon vieux temps. Tous alors se donnèrent rendez-vous à l'année prochaine et rentrèrent chez eux ravis de la belle soirée qu'ils venatent de passer.

PAUL KRUGER

Tous les fronts s'inclineront devant le cercueil du vieil homme d'Etat qui vient de disparaître, et nulle part, nous en sommes sûrs, cet hommage ne sera plus ému et plus sincère qu'en Angleterre.

Car l'Angleterre sait reconnaître l'énergie et le patriotisme, et le malheur est sacré. Kruger meurt à quatre-vingts ans, après avoir héroïquement défendu ce qu'il estimait être les droits de sa race. Sa mort évoque quelques-unes des pages les plus émouvantes de l'histoire de ce temps.

On peut discuter la politique qui a déterminé la guerre anglo-bœr. Il est un point par lequel se rapprochent les adversaires, et c'est l'héroïsme. Les hommes de cœur s'inclinent avec un même respect devant tous ceux qui moururent pour ce qu'ils croyaient être le droit.

Paul Kruger restera l'une des figures les plus plus caractéristiques du dernier siècle — l'une des plus intéressantes aussi.

MENUS PROPOS

Quelques définitions :

Gare.— Maison d'arrêt.

Tunnel. — Nocturne à deux voies.

Gifles.— Donation entre vifs.

Galette.— Petite gaie... dont on voudrait avoir plein les mains.

AVIS.

Tous les métis français de la province de Manitoba, sont priés d'assister à une grande assemblée qui aura lieu le 31 courant à 4 heures p. m. à Saint-Norbert, dans la Salle de la Société d'agriculture.

Le but de cette assemblée est d'avoir un rapport du comité chargé de s'enquérir des réclamations des métis.

Par Ordre
SIMON ST.GERMAIN

Politique Americaine

La convention de Saint-Louis a tenu toutes ses promesses d'émotion et de dramatisme qu'elle semblait comporter.

Les dépêches ont raconté l'enchainement des faits. Les conservateurs, partisans de l'étalon d'or, étaient en majorité à la convention. Ils appuyaient la candidature du juge Parker, que tout le monde supposait partisan de l'étalon d'or, mais à qui personne n'avait pu arracher une déclaration sur une question politique quelconque.

Le sous-comité chargé de préparer un projet de programme y inséra une clause en faveur de l'étalon d'or. Au comité même, M. Bryan réussit, après une lutte acharnée et par un vote des deux tiers, à faire rayer cette clause. Le programme ainsi allégé fut accepté sans débat par la convention, et le juge Parker choisi comme candidat. C'est alors que celui-ci expédia ce télégramme historique:

"Je regarde, disait-il, le système de l'étalon d'or comme définitif et irrévocable. Comme le programme démocratique ne dit rien sur cette question, je vous prie de faire connaitre mon opinion à la Convention. Si la majorité désapprouvait cette opinion, je vous prie de refuser immédiatement la nomination en mon nom afin que la Convention puisse avant de s'ajourner, choisir un autre candidat."

Il est encore impossible de prédire l'effet électoral de cette intervention du juge Parker, mais elle indique chez lui et chez ceux qui l'inspirent un esprit de décision et une audace considérables.

La convention marque la disparition de l'arène de la question monétaire et la fin de la magistrature exercée par M. Bryan sur son parti, dans lequel il restera tout de même un facteur important. On a opéré sa déposition avec de grands égards, on a beaucoup acclamé ses discours et, n'eût été l'intervention personnelle de M. Parker, l'adoption du programme aurait constitué pour lui un succès brillant. Il a lutté jusqu'à la fin, souffrant, épuisé, et son attitude a donné à la convention une note très très pathétique.

Au reste, il s'est rallié aux vainqueurs, comme Hearts et Cleveland, et les chefs democrates feront évidemment la lutte côte à côte. Réussiront ils à contrebalancer la grande popularité de Roosevelt, c'est une autre question.

Le programme adopté par la convention est très long. Nous en avons déjà cité et commenté les points principaux. Le sénateur Pettigrew, l'un des chefs démocrates, l'a apprécié de façon plutôt cynique. "C'est une jolie pièce, a-t-il déclaré en substance, nous avons trouvé moyen de dire dans le plus de mots possibles le moins de choses possibles."

C'est souvent l'histoire des programmes électoraux.

(La Patrie.)

MENUS PROPOS

Un employé de chemins de fer, après avoir pris congé de sa compagnie demande un billet gratuit, (une passe) pour retourner dans sa famille.

La Compagnie, trouvant la requête déraisonnable, lui répondit ceci.

Que diriez-vous d'un homme qui ayant été bien payé de son patron lui demanderait, en outre, d'atteler ses chevaux pour se faire conduire gratuitement dans une région éloignée ?

J'avoue que ce ne serait pas raisonnable, réptiqua l'ex-employé. Mais si le patron, ayant ses chevaux attelés et allant dans la même direction que moi, me refusait une place vacante dans sa voiture, je dirais que c'est un chiche...

La compagnie accorda le billet de faveur.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—La nouvelle résidence que M. Aimé Cinq Mars s'est fait construire est maintenant terminée.

—On parle d'établir une colonie boër dans l'Ouest. On y installerait 500 familles.

—M. Charles Leblanc est à se construire une jolie résidence au au Norwood. M. F. Cottonier en est le contracteur.

—A vendre: Un râteau, une faucheuse, une herse, une charrue, à bon marché. S'adresser à Noël Bernier, 363, rue Principale, Winnipeg, ou à résidence, Saint-Boniface.

—On demande deux agents canadiens-français, résidant à

Saint-Boniface, préférés. S'adresser au No 518 block McIntyre, Winnipeg.

M. Ls de Galembert et madame de Galembert, accompagnés de leur fillette Suzanne, sont revenus de France il y a quelques jours. Les voyageurs sont enchantés de leur voyage comme aussi de leur retour au milieu de nous.

—Le nombre des constables est considérablement augmenté depuis quelques jours à Winnipeg. On se précautionne en vue de l'exposition. Comme la police ne peut cependant tout faire, le public ferait bien d'être prudent et de ne pas porter sur lui plus d'argent qu'il ne lui en faut.

—Les nouvelles reçues d'un peu partout dans la province n'indiquent pas que les dernières pluies aient fait du bien aux champs. On serait plus prêt de la vérité en affirmant que ces pluies ont plutôt causé du dommage. Les derniers rapports du C. N. R., et du C. P. R. touchant les grains qui longent leurs lignes sont cependant satisfaisants.

The Beggar Prince Opera Co.

Les visiteurs à l'exposition du Dominion à Winnipeg du 25 juillet au 6 août devront se rappeler que la plus grande attraction à part de l'exposition sera l'opera "The Beggar Prince" au théatre de Winnipeg. C'est une excellente organisation avec un répertoire très varié de pièces légères rendues d'une manière superbe. Tous les costumes sont nouveaux et brillants. Les effets de lumière sont corrects et à la mode. Le programme sera changé à chaque soirée. Le bureau de billets pour le théatre de Winnipeg est au magasin de musique chez Barrowclough au coin des rues Portage et Fort et sera ouvert tous les matins à neuf heures afin que les visiteurs puissent retenir leurs sièges avant de partir pour l'exposition et éviter l'encombrement au théâtre le soir. Cet arrangement de la part de la direction du théâtre sera apprécié par tous les visiteurs.

MARIAGE

Mardi dernier le 9 courant, à Saint-Boniface, M. E. I. St. Onge conduisait à l'autel Melle D. Derosiers fille ainée de M. Joseph Derosiers. Melle E. Phaneuf assistait comme fille d'honneur accompagnée de M. W. St. Onge frère du marié. Le Rév. M. Béliveau a béni le mariage.

Les invités présents au mariage étaient MM. John Guertin, Jos. Plante, L. Lafortune, U. Phaneuf, O Roy. V. Boiteau, C. Roy, A. St. Onge, M. St. Onge H. St. Onge et A. Desourdis. Parmi les cadeaux qui ont été offerts nous citerons les suivants: M. et Mde Lafortune, set en crystal; M. L. Lafortune, set à limonade; M et Mde Godard set à confiture; M et Mde Desourdis set en argent; M et Mde Trudeau set à vin; Mde Vandal une magnifique lampe; Messrs Allaire et Bleau sucrier; M et Mde A. Cusson un magnifique beurrier en argent; J. Bte Leclerc bouteilles de champagne; Jos. Desourdis set en argent couteaux et fourchettes; M et Mde. B. Laurin crucifix en argent; M et Mde A Leblanc un beurrier; M et Mde Despatis un marinier; M. S. Decaire une corbeille à fruits; M et Mde G. Couture un marinier; M. I. Lavoie une boite de cigares.

Une jolie montre a été présentée à la mariée par sa sœur Melle M. Derosiers; chaine en or par M Gustave Laurin, set à limonade M. F. Lalonde. Il a été en outre offert à M. E. St. Onge, de la part de ses amis, une bourse d'assez grande valeur en même temps que Mde St. Onge recevait d'un de ses oncles un chèque assez considérable.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes époux.—Communiqué.

REGLEMENT No. 272

REGLEMENT No. 272 POUR ETABLIR UNE NOUVELLE DIVISION DE LA VILLE EN QUARTIERS

Attendu qu'il existe maintenant une grande disproportion dans la population et l'évaluation des divers quartiers de la ville et qu'il est opportun et expédient de faire une nouvelle divison de la Ville en quartiers;

En conséquence, il est ordonné et décrété par le conseil de la ville de Saint-Boniface comme suit:

1o la Ville de Saint-Boniface est par les présentes declarée être divisée en quatre quartiers qui seront respectivement nommés et connus comme le quartier No 1, le quartier No 2, le quartier No. 3 le quartier No. 4

2o. Le quartier No. 1 comprendra toute cette partie de la Ville qui est située à l'Est de la Rivière Seine.

3o. Le quartier No 2 comprendra toute cette partie de la Ville située entre la Rivière Rouge à l'Ouest et au Nord, la Rivière Seine à l'Est, et une ligne s'étendant, de l'Ouest à l'Est, de la Rivière Rouge à la Rivière Seine et passant au milieu de la rue Dumoulin.

4o. Le quartier No. 3 comprendra toute cette partie de la Ville située entre la Rivière Rouge à l'Ouest, la Rivière Seine à l'Est, la limite Sud du dit quartier No 2 au Nord et la limite Sud du lot de paroisse No 26 prolongée en ligne droite jusqu'à la Rivière Seine.

5o. Le quartier No. 4 comprendra toute cette partie de la Ville qui se trouve située au sud du dit quartier No. 3

6o. Tous les règlements ou parties de règlements antérieurs qui seraient contraires aux présentes dispositions sont présentement abrogés

7o Le présent règlement entrera en vigueur immédiatement après sa passation et sa publication dans le journal Le Manitoba de St. Boniface, et le "Morning Telegram" de Winnipeg.

Fait et passé à St. Boniface, ce douzième jour de juillet, A. D. 1904.

{L.S} Signé J. Turenne, Maire.
Signé Théo Bertrand S. Très

Chronique de la Province

STE ANNE DES CHENES

A la fin de notre retraite, qui a été prêché par les Rvds. Pères Proulx et Blain, il y a eu bénédiction et plantation d'une croix dans le joli bocage autrefois la propriété de M. Paré et actuellement celle de M. Bleau Toutes les confréries de la paroisse, avec leurs riches bannières, accompagnaient la statue du Sacré Cœur et celle de l'Enfant Jésus bénissant.

Les ligueurs, au nombre de 145, marchaient en tête de la procession avec leur nouveau drapeau Carillon Sacré-Cœur; Grâce au zèle et à la charité d'un révérend Père Jésuite, autrefois professeur de philosophie au collège de Saint-Boniface, notre sacristie a été enrichie de nombreux et riches objets. Il a fait appel aux dames dévouées à Ste Anne, et elles y ont répondu avec une générosité vraiment admirable. Le désir de ce bon Père Jésuite résidant actuellement à Montréal, est de contribuer à faire du Sanctuaire de Ste Anne des Chênes, un lieu de pèlerinage où les catholiques du Nord-Ouest viendront retremper leur foi. Depuis dimanche le 17 juillet, on fait dans notre sanctuaire, une neuvaine préparatoire, et le 26, jour de la fête de la Bonne Ste. Anne il y aura un grand pèlerinage non par les chars, mais par voitures comme au temps jadis, car la compagnie du chemin de fer ne veut pas ou ne peut pas donner pour ce jour un convoi. C'est le révérend M. Fillion curé à Saint Jean-Baptiste. Ce dévoué et dévot serviteur de Ste Anne, qui donnera le sermon de circonstance. Les pèlerins trouveront tout ce qui est nécessaire, quant au logement et aux repas.

Notre Conseil Municipal a fait construire un trottoir depuis le site de la nouvelle station projetée jusqu'au bureau de poste.

LA SALLE

Le cinq de ce mois le réverend M. Gendron bénissait l'union de M. Ovila Comeau avec mademoiselle Maria Dubé; les mariés avaient leurs pères respectifs comme témoin, puis monsieur S. Lapointe et mademoiselle Alice Dubé, pour garçon et fille d'honneur. La jeune épouse était tout-à-fait gentille dans sa toilette en drap gris bleu, garnie de satin blanc avec appliqué. Après la bénédiction nuptiale, les invités se rendirent chez M. Calixte Comeau pour y prendre le dîner; tous surent apprécier l'exquis menu et l'aimable hospitalité de leurs hôtes. Le soir après un magnifique repas, auquel prirent part plus de cinquante personnes, il y eut soirée dansante chez monsieur Onésime Dubé; la plus franche gaieté ne cessa de règner dans l'assemblée, et toujours on se souviendra de l'alliance de nos deux amis, auxquels nous souhaitons une longue vie afin qu'ils puissent jouir bien longtemps du bonheur qui sera leur lot ici-bas.

Bienvenue à notre nouveau paroissien M. Pierre Rochon, baptisé le 2 juillet; parrain et marraine M. Aurèle Rochon et mademoiselle Evangeline Pambrun de Winnipeg.

La nouvelle école est presque terminée et sera de beaucoup préférable à l'ancien local devenu trop petit.

FEUILLETON DU MANITOBA.

No. 27

LE RENEGAT

TROISIÈME PARTIE

LES CORRUPTEURS

VI

LE TYRAN MORPHINE

Célestine s'imagina que c'était la douleur de la perte de sa femme qui causait l'humeur fantasque de son père. Elle essaya de le distraire, mais il refusa toutes les distraction qu'elle tenta de lui procurer. Il ne voulut non plus voir aucun médecin et s'obstina à se tuer sournoisement à petites doses.

Maintenant il emportait partout avec lui son spectre. Il le retrouvait dans les rues, dans les champs. Parfois il se félicitait d'en être débarrassé et le voyait apparaître au seuil d'une porte, s'avancer à sa rencontre et marcher à ses côtés. D'autres fois, il lui apparaissait au milieu d'un groupe nombreux. Quand il prenait le train, son sosie s'installait dans son compartiment Si toutes les places étaient occupées, il se tenait à l'extérieur, debout sur le marchepied de la portière.

Bonchamps éprouvait des envies de tout quitter: sa maison, sa fille, son travail, de s'enfuir bien loin, dans une solitude, dans un pays étranger et de s'y abrutir de poison. La pensée de Célestine, qu'il aurait laissée sans défense, l'empêchait toujours de mettre ces projets à exécution.

Quand on commet une faute telle que l'apostasie, il faut, pour être logique, devenir un monstre. Le plus petit sentiment honnête qu'on laisse en soi, donne prise aux griffes de ceux qui vous tiennent.

La santé et le soin de son intelligence s'unissaient pour commander à Bonchamps de cesser d'abuser de la morphine. Comme tous les hommes faibles qui ne se sentent pas la force d'atteindre un résultat par des efforts continus, il prit une détermination exagérée et cessa du jour au lendemain de se mophiniser.

Vingt-quatre heures s'étaient à peine écoulées depuis la dernière injection de poison, qu'à propos d'un rien, d'un mot qu'il ne trouvait pas pour terminer harmonieusement une phrase, il fut saisi d'un accès de fureur comme jamais il ne lui en était arrivé. Il bouleversa son cabinet de travail, arracha les tentures, les jeta à terre et les piétina. Il s'arma d'un chandelier de bronze et, s'en servant comme d'un marteau, il brisa le coffret précieux en laque, qui renfermait son bréviaire. Il frappa le livre à grands coups sur une table d'ébène, puis le lacéra et en jeta les feuillets autour de lui.

Au bruit, Célestine accourut. En la voyant entrer, Bonchamps lui cria que c'était elle qui lui rendait le travail impossible qui l'empêchait de rassembler ses idées et de trouver ses mots. La pauvre enfant se sauva effrayée et entendit son père qui fermait la porte à clef.

Elle envoya chercher un médecin. Quand, il frappa à la porte et demanda à le voir Gustave lui cria, d'une voix rauque de colère, que s'il s'obtinait à vouloir entrer, il lui ferait sauter la cervelle d'un coup de revolver qu'il avait dans son bureau.

Peu à peu, il se calma de lui-même, et, à mesure que son exaltation cessait, s'introduisait dans son esprit la pensée de se servir contre lui-même du revolver dont il venait de parler.

Sa vie était un supplice qu'il abrégerait Décidément, il n'était pas taillé pour en supporter les luttes. Il aurait certes bien mieux fait de résister, quand il était au Tonkin, aux insinuations des lettrés, de confesser sa foi, en affrontant des supplices de quelques jours, de quelques mois, au plus, plutôt que de souffrir depuis si longtemps, sans espoir, et pour finir par un suicide honteux. Il se raisonnait parfaitement, il se disait qu'il marquait par cette fuite lâche à tous ses devoirs et, malgré cette réflexion, il se laissait aller mollement à admettre cette résolution.

Quand ce fut une affaire entendue avec lui-même, il éprouva un soulagement à ne plus hésiter. Il était deux heures de l'après-midi. Il s'accorda de vivre jusqu'à six heures.

Il sortit et alla trouver sa fille. Il lui expliqua son emportement par la contrariété que lui causait la difficulté de résumer en une phrase la conclusion d'un long article. Comme elle le questionnait sur sa santé, lui trouvant le visage altéré, il éluda ses question, les lui fit oublier en la câlinant avec des mots doux, comme quand elle était toute petite, et la quitta après l'avoir embrassée avec plus de tendresse qu'il ne le faisait depuis longtemps.

Rentré dans son cabinet de travail, il y trouva son sosie qui l'attendait, non pas debout comme toujours mais assis sur les portières arrachées et piétinées. Le spectre ne le regardait pas comme dans ses autres apparitions, il tenait les yeux fixés sur le revolver, couché tout armé, joli et brillant sur l'ébène sombre de la table.

C'était à la fin par cette arme que le conduisait le remords.

Les gaies images de la campagne aux bords de la Loire, les séductions du clair soleil et des arbres verdoyants qui poussent toutes les créatures à vivre plus heureuses, le succès de ses ouvrages, ses triomphes à l'Académie au milieu d'un public enthousiasmé, tout, jusqu'aux joies intimes du foyer, depuis le plaisir des conversations animés pendant un bon repas, jusqu'aux tendres baisers que le matin et le soir lui donnait Célestine, tout avait été empoisonné par l obcession de cette pensée: Je suis un renégat!

C'était entre lui et les objets et les personnes comme une barrière qui les lui rendait étrangers. Il vivait pauvre au milieu de son abondance, ne prenait de goût à aucun plaisir, restait indifférent devant les plus beaux spectacles et ne profitait d'aucun des biens, auxquels son changement de position lui avait permis d'atteindre.

Il avait essayé de vivre en matérialiste mais n'avait pas pu y contraindre sa nature essentiellement idéaliste.

N'ayant plus que quelques heures d'existence devant lui, il voulut inscrire ses dernières pensées et faire encore une fois en ce moment suprême, acte d'écrivain.

Il écrivit son testament. Il commença par raconter sa vie, puis il réfléchit qu'il n'avait pas le droit de causer une souffrance à Célestine en lui apprenant la vérité, et il déchira les pages écrites. Il le recommença, se contentant d'exprimer ses volontés sans parler du passé.

Mais il prévit que Deventer, pour forcer Célestine à accepter Isaac, lui apprendrait la vie de son père et la menacerait de la révéler, si elle n'épousait pas son neveu. Il ajouta alors quelques pages où il nia par avance les allégations qui se produiraient sur son compte. Il écrivit aussi à Simon une lettre particulière où il lui promettait une somme d'argent, à toucher chez son notaire dans vingt ans, si, pendant ce laps de temps, il avait gardé le secret. Il réfléchit qu'une indiscrétion ne pourrait être prouvée facilement, et il brûla la lettre et les feuillets ajoutés, ne conservant que les pages qui contenaient des dispositions testamentaires.

Il abandonnait Célestine sans défense, mais il chassa cette pensée. Il avait résolu de mourrir, et il croyait prouver un grand courage en écartant les raisons de vivre qui se présentaient à son esprit.

La pendule sonna cinq heures. Il n'avait plus qu'une heure à vivre.

Je ne comprends pas ce que j'éprouve, écrivait-il, et les termes me manquent pour rendre les sensations et les sentiments confus qui m'agitent.

"Mes tempes tic-tacquent comme si je tenais deux montres appliquées. Mon front est brûlant et mes pieds sont froids. J'éprouve une violente douleur de tête. Il me semble que mon crâne agrandi est rempli de plomb fondu, qui au moindre mouvement, en bat les parois à grands coups de lourdes vagues.

"Des frissons glacés parcourent mon corps. Les artères de mon poignet battent avec une telle violence que ma main brûlante trace en tremblant des caractères inégaux.

"Mes yeux se troublent comme noyés. J'ai mal à la nuque, aux épaules aux coudes et aux jarrets. Il semblerait que j'aie marché très longtemps.

"Cinq heures et demie.— Plus qu'une demie-heure et j'appliquerai contre ma tempe le canon poli de ce revolver. Je l'ai acheté pour me défendre des attaques et je m'en servirai pour me débarrasser de moi-même.

"Une fois que je serai mort, serais-je débarrassé de moi-même? L'Eglise répond non. Dans une demie-heure, je saurai ce qu'il en est. Il suffira de quelques secondes pour franchir la porte en-deçà de laquelle on ne revient pas.

"Machinalement, malgré moi, mes yeux se portent sur le revolver. Il me semble sentir déjà le froid de l'acier sur ma peau. Je presserai la gâchette du doigt; ma tête et mon poignet seront écartés violemmen l'un de l'autre; un éclatement semblable à une congestion se produira; une explosion, avec une sensation de sang chaud, fera saillir de tous côtés mon crâne, mon front, mes yeux.

" Et après? Après?

"Le temps rapide entre le moment où j'appuierai le canon de l'arme sur ma tempe et celui où je presserai la gâchette, le dixième ou le cinquième de seconde entre le premier coup de six heures, où je me dirai j'oserai à me tuer, et le second, où je me tuerai, sera terrible; mais celui qui suivra le choc de la balle, celui où j'entrerai dans la mort, sans ressource, combien le sera-t-il davantage?

" Si l'on était sûr que tout finit après?

Spectre qui me regarde, autre moi-même, mon remords visible, renseigne-moi donc sur ce mystère. Tu ne le peux pas, tu n'es pas réel; tu n'es que le produit de mon imagination en délire et pourtant tu me tourmentes de ton rire moqueur."

(A Suivre)